

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"
Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiques dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : S1 et S2
Année : 2023-2024
Diplôme : Licence
Domaine (le cas échéant) : Sciences Fondamentales Appliquées
Mention : OUI
Parcours type :
Compensation entre semestre pour valider l'année (oui/non) :

Table with columns: code élément, libellé de l'UE ou ELC, responsable, nature, crédits, CNJ, CM, TD, TP, Note minimum, Code Apogée de l'ECUE, Libellé de l'ECUE, Nombre minimum de contrôle, Coef. de l'épreuve, Nature de l'épreuve, Durée précise de l'épreuve, Type de contrôle, Forme du contrôle, Report de la note, Coef. de la note, Organisation de la 2nde chance, Si 2nde chance identiques, Numéro de l'épreuve, Coef. de l'épreuve, Nature de l'épreuve, Durée précise de l'épreuve, Type de contrôle, Forme du contrôle.